

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du : 19/12/2024

Date de convocation : 13/12/2024

Nombre de Conseillers municipaux en exercice : 15

Président : Philippe BONNIER, Maire

Secrétaire élue : Adeline DURAND

Étaient présents : Philippe BONNIER, Joël GUINAND, Pascal MURIGNEUX, Adeline DURAND, Arnaud MOUNIER, Eliane MURIGNEUX, Guillaume SOUBEYRAND, Valérie VENET, Pierre Emmanuel GRANGE, Bernadette MARTIN, Yoan MAMMERI

Était excusés : Delphine CHILLET, Lionel RICHARD, Marie Agnès FAYOLLE, Aurélie CARTERON,

N° 07.12.24

OBJET : TRAVAUX REHABILITATION DE GITES EXISTANTS ET D'UN COMMERCE AVEC MISE EN ACCESSIBILITE – APPROBATION AVENANT N° 1 Entreprise BENIERE

Par délibération du 11/12/2023, le conseil municipal a autorisé la signature du marché de travaux de REHABILITATION DE GITES EXISTANTS ET D'UN COMMERCE AVEC MISE EN ACCESSIBILITE pour un montant de 466 825.69 € HT.

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que les travaux de REHABILITATION DE GITES EXISTANTS ET D'UN COMMERCE AVEC MISE EN ACCESSIBILITE requièrent des réajustements suite à des travaux complémentaires nécessaire au bon déroulement de l'opération induisant des plus-values et moins-values

L'entreprise BENIERE est concernée par ces travaux supplémentaires, qui seront validés par voie d'avenant sur le fondement de l'article R,2194-7 du code de la commande publique.

Le montant de l'avenant se décompose comme suit :

Lot	Entreprise	Montant du marché HT	Avenant H.T.	Nouveau coût H.T
10	BENIERE	36 452 €	+ 2 638 €	39 090 €

Considérant la délibération 03.07.24 du 11 Juillet 2024 approuvant les avenants pour les lots 1, 2, 3, 4, 5, 7, 8, 11 qui représente une diminution de 1 159.21 € HT, soit nouveau montant du marché de 465 666.48 € HT.

Le nouveau montant du marché, lot 10 inclus est de 468 304.48 €

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à donner son accord

Envoyé en préfecture le 31/12/2024

Reçu en préfecture le 31/12/2024

Publié le

ID : 069-216900621-20241219-07_12_24-DE



LE CONSEIL MUNICIPAL

Ouï l'exposé de Monsieur le Maire

& après en avoir délibéré

À l'unanimité des membres présents

1° - **APPROUVE** l'avenant en plus-value comme évoqué ci-dessus.

2° - **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'avenant.

3° - **DIT** que les crédits nécessaires seront prévus au budget 2025.

4° - **CHARGE** Monsieur le Maire de la poursuite et de l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré aux, jour, mois et an ci-dessus.

Pour extrait conforme,

Le Maire,
Philippe BONNIER

Le secrétaire de séance,
Adeline DURAND